



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2018

- ROULIERE : Approbation du CRAC 2018
- FINANCES : Décision modificative n°3
- FINANCES : Versement d'un fond de concours au SIEML
- BATIMENT : Convention de mise à disposition de l'espace Jeune à la CCALS
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 05/11/2018</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés</li> <li>• Approbation du compte-rendu précédent</li> <li>• Désignation du secrétaire de séance</li> </ul>	<p>Sébastien donne pouvoir à Emmanuel Claire donne pouvoir à Delphine Céline donne pouvoir à Frédéric Laïd donne pouvoir à Marie</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Marie est secrétaire de séance</p>
<p><b><u>1) ROULIERE : Approbation du CRAC 2018 (DR)</u></b></p> <p>Voir document joint</p> <p>Compte-rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) : bilan de l'opération de la Roulière actualisé au 30/06/2018</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le CRAC 2018.</i></p>	<p>En raison de compromis de vente annulés (défaut de crédit, changement de projet, etc), Alter demande à la commune de pallier le déficit de trésorerie de la commune au niveau de l'emprunt, à hauteur des ¾ du déficit, soit 30 000€.</p> <p><i>Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le CRAC 2018 et précise que les crédits seront inscrits au budget 2019.</i></p>
<p><b><u>2) FINANCES : Décision modificative n°3 (JL)</u></b></p> <p>Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rue Charles de Gaulle réalisés par le SIEML et ORANGE, la commune doit verser au SIEML un fond de concours à hauteur d'environ 43 000€ et 60 000€ à ORANGE.</p> <p>La dépense a été prévue sur l'opération 67 - Travaux de voirie. Il convient de la mettre sur l'opération 85 – Aménagement agglomération.</p> <p>Il est ainsi proposé les modifications suivantes :</p> <p>Investissement – Opération 67 – Dépenses : 2152 : - 110 000 €</p> <p>Investissement – Opération 85 - Dépenses : 204171 : + 110 000€</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter la décision modificative présentée ci-dessus.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.</i></p>

<p><b><u>3) SIEML : Versement d'un fond de concours (JL)</u></b></p> <p>Le versement concerne les dépannages effectués du 01/09/2017 au 31/08/2018</p> <p>Les interventions sont prises en charge par le SIEML à hauteur de 25% de la dépense et par la Commune à hauteur de 75%.</p> <p>Pour l'année 2017/2018, le montant du fond de concours demandé s'élève à 1 149,99 € (TTC).</p> <p>Le montant du fond de concours est détaillé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervention du 02/10/2017 : 429,31 €</li> <li>- intervention du 8/11/2017 : 287,32 €</li> <li>- intervention du 16/11/2017 : 98,69 €</li> <li>- intervention du 11/10/2017 : 98,69 €</li> <li>- intervention du 11/01/2018 : 343,31€</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le versement du fond de concours au SIEML.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement du fond de concours au SIEML.</i></p>
<p><b><u>4) BATIMENT : Convention d'une mise à disposition de l'espace Jeune à la CCALS (RB-MG)</u></b></p> <p>Depuis la rentrée scolaire, la CCALS par le biais de l'Espace Jeune occupe une des salles de la salle de sport.</p> <p>Afin de clarifier les termes de cette mise à disposition, il convient de signer une convention de mise à disposition.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider la convention de mise à disposition et autoriser Madame Le Maire à la signer.</i></p>	<p>L'actuelle convention validée par les élus CCALS est très générale. Elle ne s'adapte pas entièrement à notre situation.</p> <p>Certains points seront clarifiés pour relecture en commission scolaire et signature par le Maire (si problème, cette convention repassera devant le conseil).</p> <p><i>Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe de mise à disposition.</i></p>
<p><b><u>Infos diverses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions référent citoyen (RB)</li> <li>- Réunions des associations (EN – MP)</li> <li>- Boulangerie - ouverture possible début janvier (RB)</li> <li>- Fermeture de la trésorerie de Châteauneuf sur Sarthe (RB)</li> <li>- PDIPR</li> <li>- Réunion du CCAS : Visite de Arnaud PIQUET, de la MDS (MG)</li> <li>- Flash à venir</li> <li>- Repas des retrouvailles</li> <li>- Conseils des Jeunes (DR-MG)</li> <li>- Cérémonie du 11 Novembre (MP-RB)</li> <li>- Inauguration du 17 novembre (MP-RB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions référent citoyen : un groupe qui fonctionne bien</li> <li>- Réunions des associations (EN – MP) : la réunion s'est bien déroulée</li> <li>- Boulangerie : les travaux d'aménagement intérieur sont en cours</li> <li>- PDIPR : en cours par les marcheurs pour modifier l'itinéraire.</li> <li>- Réunion du CCAS : une rencontre très intéressante et riche d'information pour la mise en place de la Grange</li> <li>- Repas des retrouvailles : très bonne ambiance</li> <li>- Cérémonie du 11 Novembre : besoin de volontaire à partir de 9h30</li> <li>- Points sur les discours et sur le déroulé</li> </ul>

	- Inauguration du 17 novembre (MP-RB) : une petite note d'organisation vous sera transmise la semaine prochaine.
--	--

**Prochaines Réunions :**

- **11/11/2018 à 11h (devant la mairie) : Cérémonie du 11 Novembre**
- **12/11/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints**
- **17/11/2018 à 10h : Inauguration de La Grange et des Vestiaires**
- **26/11/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints**
- **03/12/2018 à 19h : Conseil Municipal des Jeunes et Conseil Municipal (pot à 19h30) [horaires à confirmer]**
- **08/12/2018 : Téléthon et Sainte Barbe**
- **12/12/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints**

**2019**

- **07/01/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints**
- **13/01/2019 : Vœux de la Municipalité**
- **14/01/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h)**